



NOTAIRES

AND

AMBARÈS
NANSOUTY
DARWIN

Pièces à fournir pour un contrat de mariage

Les pièces nécessaires à l'établissement du contrat de mariage peuvent nous être adressées par mail. Cependant, un premier rendez-vous est souvent utile pour arrêter son choix sur un régime matrimonial adapté à sa situation.

Après la signature de votre contrat de mariage, un certificat vous sera délivré qu'il faudra remettre à l'officier d'état civil. Attention : les mairies demandent souvent à ce que votre dossier soit complet au moins un mois avant la date de célébration du mariage, pensez à anticiper !

- Copie du(es) Livret(s) de famille (en cas de mariage(s) antérieur(s) de l'un ou l'autre des futurs époux)
- Les futurs époux étaient-ils soumis à un Pacte civil de solidarité ?
Si oui, merci de bien vouloir nous en fournir copie
- Pièces d'identité des futurs époux
- Adresses des futurs époux
- Professions des futurs époux
- Commune et date à laquelle aura lieu le mariage

Pièces à fournir pour une convention de PACS

La convention de pacs établie entre les partenaires peut être établie par acte sous seing privé ou par acte notarié. Si la convention est rédigée par le notaire (sous forme authentique), il procédera à son enregistrement, à l'accomplissement des formalités de publicité et en assurera la conservation.

- Copie du(es) livret(s) de famille (en cas de mariage(s) antérieur(s) de l'un ou l'autre des partenaires).
- Pièces d'identité des 2 partenaires
- Adresses des 2 partenaires
- Professions des 2 partenaires

NOTAIRES AND Ambarès
96 rue Edmond Faulat - 33440 Ambarès-et-Lagrave
Tél. : 05.56.38.97.60
Email: notaires.ambares@notaires.fr

NOTAIRES AND Nansouty
1 Place Nansouty - 33800 Bordeaux
Tél. : 05.56.77.87.56
Email: agnes.nugere@and.notaires.fr

NOTAIRES AND Darwin
87 Quai de Queyries - 33100 Bordeaux
Tél. : 05.56.30.30.77
Email: fabrice.romme@and.notaires.fr



NOTAIRE | CONSEIL
EN AMÉNAGEMENT
ET ENVIRONNEMENT



Votre office notarial est équipé de la
visioconférence de la profession